

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 30 mars 2020

Coronavirus (COVID-19)

MESURES PRISES EN FAVEUR DES ABONNES AZALYS

Suite au confinement actuellement en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, Azalys met en place des mesures à l'attention de ses abonnés.

30.03.2020 2



Abonnés mensuels de mars

Tout client ayant acheté un abonnement mensuel pour le mois de mars voit son abonnement prolongé automatiquement et sans frais jusqu'au 30 avril, sans nécessité de recharger un nouveau contrat.

NB. : Pour les abonnés ayant déjà renouvelé leur abonnement pour avril, la prolongation se fera pour le mois de mai.

Abonnés en tacite reconduction

L'échéance du mois d'avril ne sera pas prélevée. L'abonnement continue d'être valable.

Abonnés annuels

Lors de son échéance initialement prévue, les abonnements annuels tout publics et solidaires seront prolongés gratuitement d'un mois.

Rappel des consignes à l'attention des voyageurs

Les voyageurs doivent limiter leurs déplacements au strict nécessaire et être munis d'une attestation de déplacement dérogatoire. Dans le cas contraire, ils s'exposent à une amende de 135 €, majorée en cas de récidive.

La vente à bord n'est plus possible et la montée se fait par la porte milieu ou arrière.

Pour acheter un titre de transport ou recharger sa carte jvmalin, il est conseillé de :

- Utiliser la boutique en ligne : https://boutique.azalys-blois.fr/
- Se rendre dans l'un des points de ventes Azalys (liste disponible sur <u>www.azalys-blois.fr</u>)

Les voyageurs doivent obligatoirement être en possession d'un titre de transport valide et validé. La validation s'effectue sur les valideurs du milieu ou arrière.

Information voyageurs

L'agence Azalys située 3 Rue du Commerce est fermée depuis le 16 mars 2020.

Le Centre de Relation Client joignable au 09 693 693 41 réduit ses horaires : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h. Fermeture le samedi.

30.03.2020 2